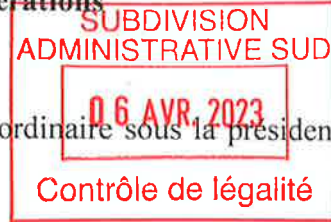




Extrait du registre des délibérations



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 14 mars 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET.

M. Jacques CHETAH a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN.

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à Mme Valentine TOFILI.

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sandrine LODS, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 19

Délibération n° 22/2023

Objet : Vote du budget 2023 – Budget annexe de l'assainissement de la commune de Boulouparis.

- Vu la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le budget 2023 – budget annexe de l'assainissement de la commune de Boulouparis, dont la balance globale est arrêtée à la somme de **neuf millions trois cent trente-trois mille cent quarante-quatre (9 333 144) francs CFP** et mouvementée de la manière suivante :



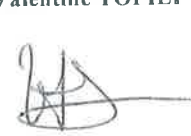
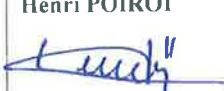

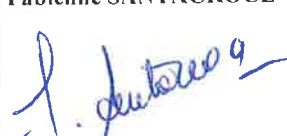
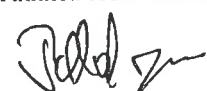


Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
F	D	011	Charges à caractère général	230 000	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 245 000	
Total dépenses section de fonctionnement				1 475 000	
F	R	77	Subventions exceptionnelles	459 692	
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	1 015 308	
Total recettes section de fonctionnement				1 475 000	

Section	Sens	Opération/ Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
I	D	123	Travaux d'assainissement 2023	7 858 144	
Total dépenses section d'investissement				7 858 144	
I	R	001	Résultat d'investissement reporté	6 613 144	
I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 245 000	
Total recettes section d'investissement				7 858 144	
TOTAL DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				9 333 144	

Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Province Sud

<p>Conseillère municipale Brigitte CLARISSE</p> 	<p>Conseiller municipal David CARNICELLI</p> 	<p>Conseillère municipale Marielle AUVRAY</p>	<p>Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL</p> 
<p>Conseillère municipale Odette GEORGET</p> 	<p>Conseiller municipal Jacques CHETAH</p>	<p>Conseillère municipale Carine THEVEDIN</p> 	<p>Conseiller municipal Richard OLLIVIER</p>
<p>Conseillère municipale Aude LEGRAS</p> 	<p>Conseiller municipal Herve KIKI</p> 	<p>Conseiller municipal Jérôme SIRET</p>	<p>Conseillère municipale Sandrine LODS</p>
<p>Conseiller municipal Philippe LEMAITRE</p> 	<p>Conseillère municipale Sonia MAHOSSEM</p>	<p>Conseiller municipal Roger THEVEDIN</p>	

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire

Pascal VITTORI



SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

06 AVR. 2023

Contrôle de légalité

